



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 030-200034692-20231113-DEL153_2023-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°153/2023
du Conseil communautaire
Séance du 13 novembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 7 novembre 2023

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 10

Nombre de délégués absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Gilles BEAUDET, Ulrich BELANGERE, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jaques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Jean-Louis NOIRET, Christine CLERC à Christophe SERRE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Bernard DUCROS, Benjamin DESBRUN à Gérald MISSOUR, Nathalie FORGEROU à Charles BASCLE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Julie MERCIER à Laurent NADAL, Catherine PECASTAING à Ghislaine DE VERDUZAN, Vincent ROUSSELOT à Benoît TRICHOT

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Océane AUGUSTIN, Pascal BORDES, Michèle FOND-THURIAL, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Stéphane MAURIN, Laurent OUILLON, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

NOUVEAU

OBJET : Approbation du projet de convention cadre chapeau ORT « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » 2023-2024 - Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation définissant l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ;

Vu la convention « Action Cœur de Ville » pour la ville de Bagnols sur Cèze, signée le 8 octobre 2018 ;

Vu la LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique qui crée les opérations de revitalisation de territoire (ELAN) et notamment son article 157, précisant qu'il ne peut y avoir qu'une Opération de Revitalisation du Territoire par EPCI ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-07-24-005 portant homologation de la convention « Action Cœur de Ville » de Bagnols sur Cèze en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intégrant la commune de Pont Saint Esprit signée le 24 juillet 2019 ;

Vu le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien validé par le Conseil communautaire du 12 avril 2021 ;

Vu la délibération en date du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Gard rhodanien (CRTE) ;

Vu la convention cadre Petites Villes de Demain de Pont Saint signée le 2 août 2023 ;

Considérant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Gard rhodanien signé le 17 décembre 2021 ;

Considérant la mise en place d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT) – Transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » de Bagnols-sur-Cèze en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) incluant Pont-Saint-Esprit ;

Considérant l'avenant de projet Action Cœur de Ville 2023-2026 à la convention cadre pluriannuelle ACV – ORT de Bagnols sur Cèze ;

La question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 24 octobre 2023,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention cadre « chapeau » ORT « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » 2023-2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.
-

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 13 novembre 2023

Le Président

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **20 NOV. 2023**

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°153.2023 du 13 novembre 2023, page 2